

***COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUILLET 2008***

L'An deux mil huit, le trois juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean RONCIER, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP., NERACOU LIS F,
Mrs BESSE T, FARDEL E, THUILLIER J Cl., TOURNEUX A,
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Les membres présents formant la totalité des membres en exercice, Monsieur Alexandre TOURNEUX a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 26 Juin 2008

Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents : 11 Nb de votants : 11

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Commission de la Voirie

La commission se réunira pour le problème de stationnement des véhicules rue du Parc (cas de Mr BESSIERE)

La partie du chemin non goudronnée du lieudit « Villebeau tru » sera recouverte d'une couche de calcaire fin. Les poubelles seront déplacées sur la voie communale, un espace sera aménagé à cet effet. Prévoir la réparation de la bouche à clé chez Mr BOBET.

Commission de la communication

Le site internet est en cours de réalisation avec l'aide de personnes extérieures. Il s'agit de Vincent de BERTHE de POMMERY du Cheptel Aleïkoum pour le graphisme et Morgan THUILLIER, étudiant en Master Informatique pour la présentation.

Mettre en place le comité consultatif qui a été évoqué lors de la séance du 11 Avril 2008.

Commission du commerce et de l'artisanat

Madame Christiane PERAL a présenté la candidature de Monsieur Franck AUDROIN ainsi que Melle Thi Mai Khanh HUYNH, rencontrés en commission le 9 Juin 2008.

Monsieur AUDROIN est actuellement manager du rayon boucherie - charcuterie – traiteur et fromages au supermarché de Leclerc à Quimper. Il dispose d'un CAP boucher – charcutier et d'un brevet de maîtrise en gestion -comptabilité.

Sa compagne est titulaire d'un BEP de vente action marchande et a une expérience en restauration.

Ils nous ont fait part de leur expérience, de leur motivation et de leur projet.

En boucherie, ils sont soucieux de reprendre la qualité de Monsieur et Madame Alain LECOMTE et continueront les frais et légumes ainsi que l'épicerie sèche. Melle HUYNH a soumis de faire des spécialités vietnamiennes en rayon traiteur. Ils disposent de fonds propres pour leur installation et seraient disponibles à la fin juillet.

La commission a été séduite. Après plusieurs contacts téléphoniques, La Mairie est dans l'attente d'un engagement écrit de leur part. Un autre candidat provenant du Vaucluse est en attente.

Commission des finances

Il sera nécessaire d'attribuer une somme de 1 000 € supplémentaires sur le budget 2008 pour terminer les travaux du bureau des associations.

Un bilan d'activité sera demandé auprès des associations avant le vote des subventions 2009.

Commission AEP et Assainissement

Monsieur Le Maire et Mr Olivier ROULLEAU, Adjoint, ont fait part du compte-rendu de la réunion du SIVOM de Mondoubleau – Cormenon.

Il est nécessaire de créer un nouveau forage pour alimenter ses communes en eau, un projet est à l'étude sur le plateau situé Route de Cloyes à CHOUE.

Le forage de notre commune n'étant plus fiable dont la fermeture est prévue dans un proche avenir, il sera nécessaire de convaincre la commune de Boursay, limitrophe de Choue, de se raccorder à ce nouveau forage pour permettre d'alimenter Saint-Agil (connexion déjà existante entre St Agil et Boursay).

La mise en place du périmètre de protection du forage de notre commune sera réalisé selon si l'on conserve notre forage ou pas.

Commission des bâtiments

Monsieur Jean-Pierre FUSIL, rapporteur de la commission bâtiments, indique que le plafond de la salle communale a été refait, pose d'un faux-plafond avec isolation.

Les travaux de peintures prévus au camping et à l'agence postale vont démarrer prochainement, avant le 15 Juillet.

La commission des bâtiments s'est réunie pour réfléchir à l'installation de toilettes à l'intérieur de la Mairie. Il s'agirait de construire un bâtiment à l'arrière des toilettes publiques et de créer un accès direct de la Mairie. Le bois entreposé à cet endroit sera enlevé au cours de l'été pour permettre d'établir un projet.

Communauté de Communes des Collines du Perche (CCCP)

Madame Karine GLOANEC – MAURIN, Adjointe et déléguée à la CCCP fait part que les comptes – rendus de la CCCP sont disponibles et consultables en Mairie.

Elle a présentée le projet de création d'un lieu d'accueil pour les activités des groupes à la Commanderie d'Arville. Il s'agirait d'une ancienne grange à démonter et à remonter sur le site de La Commanderie. Mais ce projet suscite des réticences auprès des délégués du conseil communautaire. Le projet sera donc revu avec un architecte.

Les Conseillers Municipaux de Saint-Agil s'inquiètent sur l'avenir des projets de la communauté. Ils ont évoqué le problème de fermeture de la piscine au mois de Juin 2008, gérée seulement par la commune de Mondoubleau. Les scolaires n'ont donc pas bénéficié de cette structure. Ils désapprouvent ce désengagement et souhaitent relancer la réalisation d'une structure aquatique par l'intercommunalité. Un courrier sera adressé en ce sens à la CCCP.

REOUVERTURE DE LA BOUCHERIE – CHARCUTERIE – ALIMENTATION GENERALE

Compte tenu du rapport de la commission « commerce et activité artisanale » ci -dessus, Le Conseil Municipal accepte la candidature de Mr AUDROIN et de sa compagne. Il autorise Monsieur Le Maire à conclure un bail commercial après la réception de l'engagement écrit de leur part. La date de réouverture précise sera communiquée ultérieurement.

AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2008

Monsieur Le Maire est autorisé à établir un dossier de consultation des entreprises , avec une parution de l'avis dans le journal « La Nouvelle République » pour les travaux de voirie sur le chemin des Grandes Coulonges. Les offres reçues au plus tard le 12 Août, seront analysées par la commission M.A.P.A. avant le 15 Août. Les travaux seront effectués au mois de Septembre.

AMENAGEMENT DU MAGASIN DE LA BOULANGERIE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS -

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que des travaux d'aménagement du magasin de la boulangerie ont été budgétisés en 2008. Il présente les plans et l'estimatif prévisionnel des travaux s'élevant à 38 790,00 € hors taxes.

Il rappelle en outre que la commune peut bénéficier d'une aide du Conseil Régional, au titre des contrats de Pays – 2^{ème} programme – et une aide du Conseil Général au titre du Fonds d'Aide au Commerce, à l'Artisanat et aux Services en milieu rural (FACAS). Il propose aux membres présents de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les plans d'aménagement du magasin de la boulangerie ;
 - **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux non soumis à permis de construire ;
 - **APPROUVE** le plan de financement
 - **SOLLICITE** auprès de Monsieur Le Président du Pays Vendômois la prise en compte du dossier susvisé au titre du 2^{ème} programme des Contrats de Pays pour l'attribution d'une subvention ;
 - **SOLLICITE** auprès de Monsieur Le Président du Conseil Général de Loir et Cher une subvention au titre du FACAS pour l'attribution d'une subvention
 - **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire et la mener à bien.
-

ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS PARTIEL EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SOUDAY

Le Conseil Municipal confie à la commune de Souday l'étude de faisabilité pour la création d'un emploi d'Adjoint Technique pluricommunal dont la commune de ST AGIL recruterait seulement à hauteur d'1/4 de temps, environ 9 heures par semaine pour le service d'AEP.

ADHESION DE LA COMMUNE DU PLESSIS-DORIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 16 mai 2008, le conseil municipal du PLESSIS DORIN a sollicité son adhésion à la communauté de communes des Collines du Perche à compter du 1^{er} janvier 2009 et donne lecture de la délibération du conseil de communauté en date du 27 mai 2008 acceptant cette adhésion.

Il explique les raisons de cette demande telles que rappelées par M. le Maire au conseil municipal du Plessis Dorin et telles qu'inscrites dans le texte de la délibération du conseil municipal du Plessis Dorin.

Compte tenu de ces éléments, il demande au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion de la commune du Plessis-Dorin et rappelle la procédure administrative correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune du Plessis-Dorin à la communauté de communes des Collines du Perche.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONEL POUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AA 26

Monsieur Le Maire est autorisé à déposer auprès des services de la DDEA une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle cadastrée AA n°26, appartenant à Monsieur DE LUSSAC, située à proximité du cimetière en vue de l'aménagement d'un lotissement communal, dans le prolongement du lotissement du Bourg Neuf. La SCP ROULLIER a établi un avant-projet composé de 12 lots. Selon l'obtention du certificat d'urbanisme, la commission Aménagement du Territoire étudiera ce projet.

REDEVANCE CAMPING 2009

Il est décidé de maintenir les redevances camping 2008 pour l'année 2009.

Afin de faciliter l'élagage des arbres dans le terrain de camping, les caravanes qui restent en garage mort, devront être déplacées à une distance de 4 mètres des haies limitatives. Le règlement du camping sera modifié à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement Place de La Poste

Le Conseil Municipal émet un accord de principe pour l'aménagement de la Place de la Poste, à savoir :

- décaper la partie goudronnée située au fond de la place avec remblaiement en calcaire fin et plantation d'arbres,
- conserver la partie goudronnée bordant la rue du château pour permettre le stationnement des véhicules

Prévoir le nettoyage du mur de Mme LEROY, côté rue du Château.

Lotissement Rue du Bourg Neuf

Un courrier sera adressé au propriétaire de la parcelle située 5, rue du Bourg Neuf, non construite et entretenue par la commune, l'informant que désormais les frais d'entretien lui seront facturés. Le montant sera fixé par délibération.

Déterminer le nom des habitants de Saint-Agil

A ce jour, le nom des habitants de Saint-Agil n'existe pas officiellement. Pour cela, la population sera consultée pour soumettre des idées.

De même, Madame Karine GLOANEC-MAURIN propose de faire faire une photo de tous les habitants.

Un courrier sera adressé à cet effet.

Bar – restaurant

Monsieur Jean Pierre FUSIL confirme que le bar-restaurant de son épouse ainsi que les bâtiments sont en vente.

Le Maire,

J. RONCIER.